

**DEMANDE DE RÉSERVATION DE CERTIFICATS VERTS  
UNITÉS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ  
À PARTIR DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DE PLUS DE 10 KW**

**PARTIE 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Ce formulaire est destiné à l'introduction d'une **demande de réservation de certificats verts** \* pour :  
un nouveau projet d'installation, soit un

**projet** <sup>1</sup> = une (ou des) nouvelle(s) unité(s) de production

**La demande doit être introduite préalablement à la réalisation du projet.** La mise en service du projet ne pourra être réalisé qu'après la confirmation de la demande et des données de réservation.

<sup>1</sup> « **installation** » : une ou plusieurs unité(s) de production d'électricité à partir d'une même filière de production d'électricité et d'une même méthode de production d'électricité, partageant sur le site de production un ou plusieurs équipements communs ou une logistique commune nécessaires à la production ou à la valorisation de l'électricité produite

\* modalités et conditions de la demande, références AGW : Arrêté du Gouvernement wallon "[relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération](#)" du 30 novembre 2006 et modifications

**CADRE 1.1 DONNEES GÉNÉRALES**

**1.1.1 SITE DE PRODUCTION - LOCALISATION**

<b>Nom du site :</b>		
<b>Adresse :</b>	<b>Numéro :</b>	<b>Boîte :</b>
<b>Code postal :</b>	<b>Commune :</b>	

Coordonnées Lambert générales (si connues) X = ..... mètres ; Y = ..... mètres

<b>➤ Partie Réservee à l'Administration</b>	Date de réception :	
	N° d'indicatage :	
	N° DE DOSSIER :	
Formulaire complété, signé :	OUI	NON
Annexes jointes :	OUI	NON



**1.1.3. Type de demande**

\* référence AGW - Art.15 §1<sup>er</sup>

- Nouveau site de production (1<sup>er</sup> projet)
- Nouvelle unité de production (projet complémentaire sur site de production existant)

Dans ce cas,

**Attention**, nous rappelons que l'entièreté de la (ou des) installation(s) précédente(s) pour laquelle (lesquelles) une (ou des) réservation(s) a (ont) été confirmée(s) doit avoir été réalisée.

> Numéro de site de production existant : .....

> Date de la première mise en service :  /  /

> Date d'initialisation de comptage des certificats verts :  /  /

Profil de consommation électrique annuel (cochez la case correspondante) :

<input type="checkbox"/> Consommation < 20 MWh	<input type="checkbox"/> 2.000 MWh < Consommation < 20.000 MWh
<input type="checkbox"/> 20 MWh < Consommation < 500 MWh	<input type="checkbox"/> 20.000 MWh < Consommation < 70.000 MWh
<input type="checkbox"/> 500 MWh < Consommation < 2.000 MWh	<input type="checkbox"/> 70.000 MWh < Consommation < 150.000 MWh

Vous êtes relié à un réseau :

Basse tension       entre 1kV et 26kV       entre 26kV et 69kV       > à 70kV (réseau Elia)

Trans BT       Autre : .....

Relevé de comptage :  automatique (AMR)       manuel (MMR)       annuel (YMR)

Le projet est envisagé sur le site d'un ou plusieurs bâtiment(s) existant(s) raccordé(s) au réseau ?  **Oui**  **Non**

Le projet est envisagé au sol, un nouveau raccordement au réseau doit être créé ?  **Oui**  **Non**

Le projet n'est et ne sera pas raccordé au réseau ?  **Oui**  **Non**

**1.1.4. PERMIS – AUTORISATION**

\* référence AGW - Art.15 §1<sup>er</sup> bis

Le projet est-il soumis à l'obtention d'un permis ?  Oui  Non

**Si oui**, complétez le tableau suivant.

Type de permis *	Date d'obtention	Terme
<input type="checkbox"/> Permis Unique, <input type="checkbox"/> Permis Environnement,	..... / ..... / .....	..... / ..... / .....
<input type="checkbox"/> Permis Urbanisme,	..... / ..... / .....	..... / ..... / .....
<input type="checkbox"/> Autorisation, Déclaration, ...	..... / ..... / .....	..... / ..... / .....

Joindre également en annexe à ce formulaire la ou les copie(s) des permis déclarés ci-dessous,  
**N° D'ANNEXE : B** (si joint, cochez  dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")

**CADRE 1.2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTALLATION**

**1.2.1. Détail du projet :**

**Pour rappel** : une unité de production photovoltaïque est définie par le dispositif de comptage d'énergie verte, autrement dit il y a autant d'unités de production sur un site photovoltaïque relié à un point d'accès (un code EAN) qu'il y a de compteurs « verts ».

Réf. du point d'accès réseau :

Code EAN raccordement : 

5	4																		
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nombre d'unités de production installées :  1       2       3       Plus, à préciser : .....

Remplissez le tableau suivant pour la première unité de production :

Panneaux photovoltaïques		Unité 1		
Marque ou équivalent				
Modèle				
(a) Nombre de modules				
(b) Puissance par module [exprimée en kW ]				
(a) x (b) Puissance totale Puissance nette développable, P <sub>nd</sub> [ kW <sub>e</sub> ]				
Système Solaire		Fixe non intégré	Fixe intégré	<input type="checkbox"/> Suiveur
		<input type="checkbox"/> Toiture	<input type="checkbox"/> Façade	<input type="checkbox"/> Au sol
Orientation (S = 0° / E = -90°)	Inclinaison [degré]			

Si le nombre d'unité de production est supérieur à 1, veuillez utiliser les pages complémentaires reprises en annexe au formulaire « *annexe C - unités supplémentaires* »  
**N° D'ANNEXE : C** (si joint, cochez  dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")

**1.2.2. La production sera :**

Autoconsommée. Pourcentage d'autoconsommation :  %

Revendue à un fournisseur d'électricité (\* voir cadre 2.4. C)

Partagée via une communauté d'énergie (\* voir cadre 2.4. C)

Revendue à des clients finaux

Dans ce cas (vente à des clients finaux), joindre en annexe **la licence de fourniture d'électricité** préalablement accordée par la CWaPE  
**N° D'ANNEXE : D** (si joint, cochez  dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")

**PARTIE 2. DOSSIER TECHNIICO-FINANCIER**

\* référence AGW - Art.15 §1<sup>er</sup> bis

**CADRE 2.1. DETAIL DU COÛT GLOBAL DES INVESTISSEMENTS**

Remplissez le tableau suivant :

Libellé de la dépense	Montant HTVA (€)
Équipement (panneaux, suiveur, onduleur)	
Génie civil (fondation, grutage, accès)	
Equipements électriques de connexion	
Frais liés à l'étude d'incidence	
Frais liés à l'étude de détail	
<b>Total</b>	

**La liste des postes n'est pas exhaustive. des lignes peuvent être ajoutées.** Si le tableau ne suffit pas, utilisez le tableau complémentaire repris en « annexe E – tableau coût investissement » ;

**N° D'ANNEXE : E (si joint, cochez  dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")**

**CADRE 2.2. COÛT DE PRODUCTION DE L'ELECTRICITE VERTE**

Remplissez le tableau suivant :

Libellé de la dépense	Montant HTVA/an (€)
<b>Maintenance (entretien des panneaux)</b>	
Maintenance des équipements électriques de connexion	
Assurances (hors perte de revenus)	
Administration (téléphone et transmission)	
Personnels	
Supervision opération	
Certification par organisme agréé	
<b>Total</b>	

**La liste des postes n'est pas exhaustive. des lignes peuvent être ajoutées.** Si le tableau ne suffit pas, utilisez le tableau complémentaire repris en « annexe E – tableau coût production » ;

**N° D'ANNEXE : E (si joint, cochez  dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")**

**CADRE 2.3. AIDES SOLLICITEES AUPRES D'AUTRES DIRECTIONS DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE OU D'AUTRES SERVICES PUBLICS** \* référence AGW - Art.15 §1<sup>er</sup> bis

D'autres aides sont octroyées par d'autres organismes publics ou d'autres services publics.

L'entreprise a-t-elle déjà bénéficié de certaines de ces aides pour la réalisation de ce projet d'installation ou a l'intention d'en solliciter ?  Oui  Non

Si oui, complétez le tableau suivant.

Organisme	Type d'aide	N° de dossier (*)	Date de l'octroi	Montant (€)

Joindre également en annexe les copies de tous les documents relatifs aux différentes aides demandées ou perçues, **N° D'ANNEXE : F** (si joint, cochez  dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")

(\*) Si une demande d'aide va être introduite ou est en cours d'analyse par l'organisme, mentionnez la date d'introduction de la demande. Vous enverrez ultérieurement à l'administration la notification d'octroi.

**CADRE 2.4. ARGUMENTAIRE**

**Annexes obligatoires à joindre : un argumentaire démontrant le sérieux et la faisabilité du projet.**

Le sérieux et la faisabilité seront évalués sur base des différents éléments suivants :

- A. Un **calendrier des étapes préalables** à la mise en service et **une date ferme** à fixer pour l'établissement du relevé d'initialisation des index de comptage de l'unité de production qui sera reprise dans le certificat de garantie d'origine CGO délivré par l'organisme de contrôle agréé ; lesquels doivent être dûment indiqués dans la **PARTIE 3** de ce formulaire (ou en annexe complémentaire : N° D'ANNEXE : G)

**Attention !** nous conseillons au porteur de projet en fonction de leur projet : d'avoir réalisé au préalable une étude de stabilité de la toiture du bâtiment existant sur lequel le projet va s'installer ; d'avoir obtenu le permis d'urbanisme de nouvelle construction sur laquelle le projet sera établi ; d'avoir désigné les prestataires en cas de marché public ; ... **Ces informations ne sont pas obligatoires mais peuvent avoir un impact important sur le calendrier de réalisation du projet. Le cas échéant, veuillez les indiquer dans le calendrier des étapes préalables.**

- B. Le dossier technico-financier dûment complété comprenant un **Business plan (dépenses, recettes, analyse / étude de rentabilité)**  
**N° D'ANNEXE : 1**

- C. Les informations détaillées concernant le raccordement de l'installation. Soit :

le projet sera relié au réseau

Dans ce cas, joindre en annexe **l'étude détaillée du Gestionnaire de Réseau de Distribution**,  
**N° D'ANNEXE : 2 a** (selon le cas, cochez  dans le tableau page 10).

le projet prévoit l'établissement d'une ligne directe<sup>3</sup> ou d'une communauté d'énergie<sup>4</sup>

Dans ce cas, joindre en annexe **l'autorisation de la CWaPE**  
**N° D'ANNEXE : 2 b** (selon le cas, cochez  dans le tableau page 10).

<sup>3</sup> Pour la définition d'une ligne directe, voir l'article 2 du Décret relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité du 12 avril 2001

<sup>4</sup> Pour la définition d'une communauté d'énergie, voir l'appel à projet « communauté d'énergie et partage d'énergie »



### CADRE 3.3 Type de calcul – Méthodologie CPMA

Type de traitement du dossier

√	<b>Calcul forfaitaire</b>	Un taux d'octroi forfaitaire est appliqué lorsque l'installation fait partie d'une catégorie prévue par la méthodologie.
---	---------------------------	--

### CADRE 3.4. ESTIMATION DU NOMBRE DE CERTIFICATS VERTS

**Certificats verts octroyés = (%SER x E<sub>enp</sub>) x taux d'octroi x min (1 ; kCO<sub>2</sub> / kCO<sub>2</sub>\_REF)**

<b>(1)</b> Durée d'utilisation estimée, Nombre d'heure théorique annuel (régime nominal) <sup>4</sup>		h/an
<b>(2)</b> Puissance électrique nette installée totale, <b>P<sub>end</sub></b> :		kW <sub>e</sub>
<b>(3)</b> = [(1) * (2) / 1000] : Production annuelle nette ; <b>E<sub>enp</sub></b> :		MWh <sub>e</sub> /an

<sup>4</sup> Joindre un document justificatif de l'établissement de ce nombre d'heure théorique - **N° D'ANNEXE : 3**

%SER	La part d'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables déterminée conformément aux dispositions du Code de comptage	100	%
Taux d'octroi	La valeur qui résulte de l'application de la méthodologie CPMA		CV/MWh <sub>e</sub>
kCO <sub>2</sub>	Coefficient de performance réelle CO <sub>2</sub> de l'unité de production d'électricité verte, calculé conformément aux dispositions du Code de comptage	1.00	
kCO <sub>2</sub> _REF	Coefficient de performance CO <sub>2</sub> de référence, arrêté par le Ministre, pour la catégorie d'installation dont relève l'unité de production	1.00	
<b>Estimation du nombre de certificats verts envisagée</b>			CV
<b>Selon le type de calcul choisi et conformément aux dispositions du code de comptage, l'estimation du nombre de certificats verts à réserver pour la première année de production de votre projet sera vérifiée par l'administration et vous sera communiquée lors de la décision relative à votre demande.</b>			



**CADRE 3.5. DECLARATION SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE**

Je soussigné, ....., légalement responsable,  
déclare sur l'honneur que les renseignements et les données mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes  
sont exacts et complets.

Je m'engage à ce que la réception conforme de l'installation par l'organisme de contrôle agréé RGIE intervienne  
au plus tard dans les 365 jours à compter de la date du courrier de notification de réservation de certificats verts  
transmis au demandeur par l'Administration.

Je m'engage à informer à tout moment (avant la mise en production) l'Administration des éventuelles  
modifications apportées à mon dossier de réservation de certificats verts.

Je déclare que mon entreprise n'est pas en difficulté et est en règle avec les dispositions légales qui régissent mon  
activité.

En cas de tiers-investissement, je tiens à disposition du service la convention de cession dûment établie.

Lu et approuvé à ....., le

Signature :

---

Signature du client final bénéficiaire de l'installation en cas de Tiers-investisseur :

Je soussigné, ....., légalement responsable,  
déclare également sur l'honneur que les renseignements et les données mentionnés dans le présent formulaire et  
ses annexes sont exacts et complets.

Je m'engage à informer à tout moment (avant la mise en production) l'Administration des éventuelles  
modifications apportées à mon dossier de réservation de certificats verts.

Je déclare que mon entreprise n'est pas en difficulté et est en règle avec les dispositions légales qui régissent  
mon activité.

Lu et approuvé à ....., le

Signature :

**PARTIE 4. ANNEXES**

Liste des **annexes indispensables** à joindre selon les données renseignées dans votre demande au présent formulaire :  
Cochez l'annexe si celle-ci est jointe au présent formulaire.

Les annexes chiffrées doivent être obligatoirement jointe au présent formulaire.

<b>Annexe n°</b>	<b>Références au formulaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Si jointe</b>
<b>A</b>	1.1.2	<b>Désignation / mandat de gestion de la demande</b>	
<b>B</b>	1.1.4	<b>Permis / Autorisation</b>	
<b>C</b>	1.2.1	<b>Unités complémentaires</b>	
<b>D</b>	1.2.2	<b>Licence de fourniture d'électricité</b>	
<b>E1</b>	2.1	<b>Tableau complémentaire coût investissement</b>	
<b>E2</b>	2.2	<b>Tableau complémentaire coût production</b>	
<b>F</b>	2.3	<b>Information aides investissement complémentaires</b>	
<b>G</b>	3.1	<b>Calendrier Étapes préalables à la mise en service</b>	
<b>1</b>	2.4	<b>Business Plan / Etude de rentabilité</b>	
<b>2a</b>	2.4	<b>Étude détaillée du gestionnaire de réseau</b>	
<b>2b</b>	2.4	<b>Autorisation de ligne directe</b>	
<b>3</b>	3.4	<b>Justificatif des heures de production théorique</b>	

## PARTIE 5. INFORMATIONS PRATIQUES

### PROCEDURE

- 1) Dûment remplir et signer ce formulaire de demande ;

**Nous recommandons d'indiquer clairement les informations de contact (adresse postal, n° téléphone / GSM et adresse email)**

- 2) Joindre toutes les annexes nécessaires au traitement de la demande dans l'ordre de la « liste des annexes jointes au présent formulaire » de la page 10 ;

**Rappel : les informations et annexes demandées sont obligatoires pour le bon traitement de la demande.**

- 3) Envoyer le formulaire (annexes comprises) dûment complété et signé soit

- en original par courrier postal à l'adresse : **Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 JAMBES**

- par courriel / e-mail à l'adresse : **reservationcv@spw.wallonie.be** :

> avec pour objet : « **Nouvelle demande – PHOTOVOLTAIQUE – [nom du site] – [type de demande]** »

> avec en pièces jointes : le formulaire et les annexes en fichier «.pdf » dûment nommé de la manière suivante « **PHOTOVOLTAIQUE - Formulaire - [nom site]** » et « **PHOTOVOLTAIQUE - Annexe [n°...] – [nom site]** ».

**Attention, nous recommandons l'envoi via un service de transfert en ligne si la taille des fichiers .pdf dépasse la capacité de réception maximale de 15 Mo.**

### INFORMATIONS UTILES

**A défaut d'un dossier complet, le demandeur verra sa demande irrecevable.**

Nous tolérons une réception de la demande en deux temps (maximum 10 jours entre les deux réceptions). Dans ce cas, **le traitement de la demande commencera à la date de réception de la demande complète.**

Le demandeur ayant introduit un dossier de demande conforme recevra un **accusé de réception** dès réception de celui-ci au sein de l'Administration. A partir de cette date, le demandeur recevra la décision de l'Administration **endéans les 3 mois.**

#### Étapes de suivi du projet :

**Étape 1** : Introduction de la demande complète

**Étape 2** : Accusé de réception de la demande > Recevable

➤ Étape intermédiaire de l'administration : calcul de l'estimation du nombre de certificats verts pour le projet

➤ Étape intermédiaire de l'administration : vérification de la disponibilité des certificats verts pour le projet

**Étape 3** : Décision de l'administration sur le statut de la demande > **ACCEPTÉ** (sérieux et plausible)

**Étape 4** : Réalisation du projet selon le calendrier fixé lors de la confirmation de la réservation

**Étape 5** : Établissement du Certificat de Garantie d'Origine, CGO, par l'organisme de contrôle agréé.

Pour plus d'informations, consultez le site <http://energie.wallonie.be>.

Le producteur est tenu d'informer l'Administration à tout moment (jusqu'à la mise en production) des éventuelles modifications apportées à son dossier de réservation. Deux points sont importants :

1. Tout déplacement de la date du relevé d'initialisation des index de comptage entraînera une diminution de la durée d'octroi des certificats verts à concurrence de la durée du retard ;
2. Toute modification entraînant une augmentation de la puissance du projet d'installation entraînera l'introduction d'un nouveau dossier spécifique en reprenant le n° de dossier de réservation précédent.

**Autre Formulaire disponible :**

- Modifications des coordonnées
- Demande de modifications du projet réservé
- Demande de report de la date de 1<sup>er</sup> octroi en raison de causes externes

**PROTECTION DE LA VIE PRIVEE**

**Que faisons-nous des données à caractère personnel que vous nous confiez ?**

Comme le veut la Loi<sup>5</sup>, nous vous signalons que :

- Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- Ces données pourront être transmises au service suivant au sein du Gouvernement wallon : **Direction Générale Opérationnelle Economie Emploi et Recherche**;
- Ces données pourront être transmises à la CWaPE;
- Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- Vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

**TEXTE DE LOIS RELATIF A LA RESERVATION DE CERTIFICATS VERTS**

- Le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité ;
- L'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération.

---

<sup>5</sup> Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel